

Ministère de l'Éducation

315, rue Front Ouest
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

315, rue Front Ouest
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8



2022 : EYCC04

Date : 17 août 2022

Note de service
Destinataires : Directrices générales et directeurs généraux de l'administration,
Administratrices générales et administrateurs généraux et (ou) directrices et directeurs, gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

Expéditeur : Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

Objet : Mise à jour : mise en œuvre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants entre la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada

À la suite de la communication du ministère le 12 avril 2022, concernant la mise en œuvre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE), le ministère a mis à jour *l'Addenda à la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario (2022)* (« Lignes directrices pour le SPAGJE ») pour fournir des éclaircissements et aider davantage les GSMR/CADSS et les titulaires de permis à mettre en œuvre le SPAGJE dans toute la province.

Alors que nous travaillons ensemble à la mise en œuvre de la première phase du SPAGJE, les commentaires que nous avons reçus des GSMR et des CADSS, de même que du secteur plus large de la garde des enfants ont joué un rôle déterminant. Le ministère reconnaît que la mise en œuvre du SPAGJE constitue un effort significatif et s'engage à continuer de soutenir les gestionnaires de système de services et les titulaires de permis afin d'assurer la mise en œuvre en temps opportun et la prestation continue de services de garde d'enfants sécuritaires, de qualité et accessibles aux familles.

Lignes directrices pour le SPAGJE – mises à jour

Le ministère a mis à jour les Lignes directrices pour le SPAGJE de 2022 et le Règlement de l'Ontario 137/15 pour répondre aux principales inquiétudes soulevées par les exploitants et les gestionnaires de système de services. Voici quelques changements importants qui ont été apportés pour mieux soutenir la participation au SPAGJE :

- prolongation de la date d'adhésion pour les titulaires de permis au SPAGJE du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} novembre 2022;
- diriger les gestionnaires de système de services de traiter les demandes et confirmer l'admissibilité dans les 10 jours civils suivant la date de la demande;
- diriger les gestionnaires de système de services et les titulaires de permis de signer une entente dans les 30 jours civils suivant la date de la demande;
- exiger que les titulaires de permis accordent les remboursements aux familles dans les 20 jours civils suivants la réception du financement;
- confirmer que les titulaires de permis qui font une demande au SPAGJE peuvent retirer leur demande en tout temps ou mettre fin à leur participation au système, sous réserve des conditions de leur entente de service du SPAGJE et que les GSMR/CADSS ne peuvent imposer aucune pénalité liée à la résiliation des titulaires;
- clarifier que les titulaires de permis exerçant leurs activités à titre d'organismes à but lucratif ou de particuliers peuvent continuer à réaliser un profit, tandis que les titulaires de permis exerçant leurs activités en tant qu'organismes sans but lucratif auront droit à un surplus pour constituer des réserves ou réinvestir dans l'organisation.

De plus, le ministère a ajouté des principes pour les GSMR/CADSS dans les lignes directrices mises à jour du SPAGJE pour aider à appuyer la mise en œuvre et à clarifier les priorités pour l'année à venir, notamment en mettant l'accent sur la qualité, en s'engageant à traiter les demandes de façon continue, en offrant des remboursements et en réduisant les coûts en temps opportun aux parents, en protégeant des espaces à but lucratif et sans but lucratif et en s'engageant à offrir un système administratif efficace axé sur la collecte du minimum de renseignements nécessaires auprès des titulaires de permis.

Le ministère continuera de réagir en apportant les ajustements nécessaires à mesure que le contexte de la petite enfance et de la garde d'enfants évoluera et à mesure que nous recevrons de la rétroaction des partenaires du secteur de la garde d'enfants pour appuyer la mise en œuvre du SPAGJE.

Pour obtenir un résumé complet de tous les changements et principes, veuillez consulter les Lignes directrices pour le SPAGJE et le Règlement de l'Ontario 137/15 modifié.

Prochaines étapes

Conformément à la lettre du ministre, les gestionnaires de système de services devront partager un exemple d'une entente typique entre un titulaire de permis et le gestionnaire de système de services pour l'allocation de fonds du SPAGJE d'ici le 29 août 2022 et respecter les échéances correspondantes pour le traitement des demandes.

Des consultations ont débuté avec le Groupe consultatif ministériel pour appuyer l'élaboration de la formule de financement pour la garde d'enfants. La formule de financement pour la garde d'enfants entend promouvoir une plus grande équité, prévisibilité, transparence et réactivité, tout en réduisant le fardeau administratif. Le ministère est reconnaissant envers le Groupe consultatif ministériel pour son soutien continu et ses contributions au développement d'une nouvelle formule de financement pour la garde d'enfants qui devrait être mise en œuvre en 2023.

À la fin de l'été ou de l'automne, le ministère prévoit consulter les partenaires de la garde d'enfants sur les autres priorités du SPAGJE, notamment le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, et l'élaboration d'un cadre de croissance et d'inclusion pour appuyer les priorités d'expansion des espaces ainsi que les besoins des populations vulnérables et diversifiées, notamment les populations autochtones, francophones, noires et autres enfants racialisés, nouveaux arrivants, à faible revenu et ayant des besoins particuliers. Les GSMR/CADSS devront élaborer des plans d'expansion des espaces et ils devront mettre à profit les plans de service communautaires existants, qui seront soumis au ministère à la fin de 2022.

Il s'agit vraiment d'une période cruciale et excitante pour le secteur de la garde d'enfants et nous comptons sur votre partenariat et votre soutien continu au cours des mois à venir. Je remercie sincèrement tous les gestionnaires de système de services et le personnel qui ont mis beaucoup de travail et de dévouement à la mise en œuvre du SPAGJE et à leur engagement indéfectible envers le secteur de la garde d'enfants.

Si vous avez des questions concernant ces documents, veuillez communiquer avec votre conseillère pour la petite enfance. Une liste des conseillères pour la petite enfance se trouve sur le [site Web du ministère](#).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

c. c. : Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Pièces jointes :

- Mise à jour de l'Addenda à la Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario (2022) « *Lignes directrices pour le SPAGJE* »